02684

Desistement d'un

bail de moulin par Charles LEMOYNE

Jean Thiberge

5 novembre 1683

Claude

notaire: Maugue #876

Paléographie: Onil Faucher

Informatisation: Lise LACOSTE

CORRECTION

Le 5 novembre 1683

désistement d'un

bail de moulin par

Jean Théberge

Maugue

5 nov.

notaire: Maugue #876

paléographie: Onil Faucher

Auiourd'huy cinquième novembre GBI^{c} quatre
vingt trois sont comparus pardevant Claude Maugue
notaire royal de l'isle de Montréal et tesmoins soubsignez
Charles Lemoyne escuyer seigneur de Longueuil
fils de Charles Lemoyne escuyer etc d'une part
et Jean Thiberge meusnier de profession, demeurant
cy devant en la seigneurie de Longueuil d'autre part
lesquelles partyes ont fait entre elles les conventions
suivantes, scavoir que ledit Thiberge se desiste
volontairement de sondit bail et du consentement
de mondit sieur de Longueuil, et demeurent quittes
reciproquement de ce pour solde de tous comptes
entre eux jusque a ce jour, fait audit Montréal
en la maison dudit sieur bailleur avant midy
presence de André Bouteiller meusnier et
de Jean _____ _____ temoin y demeurant
soubsignez avec les partyes et notaire ledit Thiberge
declare ne savoir signer

Longueuil Bouteiller

Maugue
notaire royal

+

7 Juni 1633

1 [illegible]

2 [illegible]

3 [illegible]

4. [illegible]

5 5 [illegible]

S. Mo. 1683 + (1) 876

Aujourd'huy cinq novembre mil six cent quatre
vingts trois sous l'ordonnance de Monsieur le Comte de maugue
noble Royal de lisle de montreal et Monsieur Soubsigné
chauvin Le nomme et Jeanne Seigneur de Longueil
fils de chaubert Le moyne escuyer Baron d'une part
et Jean Thibouge marchand de portellan, demeurant
cy devant en la seigneurie de Longueil d'autre part
Lesquelles parties ont fait entre les conventions
suivantes, sçavoir que ledit Thibouge se dit
volontairement de son bail et du consentement
de Madame de Longueil, et demeurant quitte
envers icelle pour solde de tout compte
arrestez jusques au jourd'huy, fait au fort
en la maison dudit sieur Baillif en presence
de Pierre de Sadio boutelle marchand et
de Jean de mare de la nommé ydrie
soubsigné avec les parties et non ledit Thibouge
de plaine ne sçavoir lecture

Longueil

Boutaillier

Maugue
no.